

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION****DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 10 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle de la Sirène à Paimpol sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Procurations : GIUNTINI Jean-Pierre à Samuel LE GAOUYAT ; PRIGENT Christian à Vincent LE MEAUX.

Absente excusée : GUILLOU Claudine

**DELBU2023-10-100****Revitalisation - Convention de financement du plan guide à l'échelle du périmètre urbain de Grâces**

Par la création de la Mission Revitalisation en juillet 2021, l'Agglomération a confirmé sa volonté de soutenir les projets de revitalisation portés par les 57 communes du territoire.

En décembre 2021, l'Agglomération a lancé un recensement des projets de revitalisation auprès des 53 communes du territoire (en dehors des 4 PVD). 15 communes y ont répondu.

Suite à l'avis favorable de la commission aménagement, l'Agglomération a retenu la commune de Grâces pour être accompagnée en 2022-2023 pour le lancement d'un plan guide et d'un programme d'actions de son bourg.

La commune va faire appel à un bureau d'étude pour réaliser la prestation estimée à 60 000 €HT.

La présente convention a pour objet d'en déterminer les modalités.

Considérant les crédits alloués pour mener ce dispositif par le Conseil Communautaire du 5 juillet 2022 à hauteur de 43 000 euros, il est proposé d'allouer 8 000 euros à la Communes de Grâces pour la réalisation de ce plan guide, suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Financeurs	Montant HT 2023	Part en % sur le montant total de l'étude
Commune	15 000	25%
Agglomération	8 000	13%
Bien Vivre Partout en Bretagne	30 000	50 %
Autre : EPF	7 000	12 %
Total	60 000	100 %

Etant précisé que conformément à la délibération du 5 juillet 2022, la participation de l'Agglomération ne devra pas représenter plus de 50 % du reste à charge de la commune, déductions faites des autres acteurs.

Vu les projets de convention annexés ;

Vu la délibération de Grâces sur le présent projet de convention ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- **D'approuver la convention avec la commune de Grâces ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que tous documents s'y rapportant.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MÉAUX

